Image not found or type unknown

droit du propiertaire??????

Par **janusz**, le **30/01/2009** à **16:27**

j'ai loué une maison avec terrain a un grand groupe pour ne pas le siter pour le moment

je viend d'apprendre qu'apres deux années que j'y habite que l'on va me retirer 4 metres de front de jardin sur 22 m pour le prendre et le donner a un autre pojet a coté toujours du meme proprietaire

je me demande si c'est bien legal?????? j'ai verifié il n'y a pas la superficié de terrain sur mon bail
mais tout de meme sans que le proprietaire m'informe de quoique ce soit, sans me demander mon avis, a t il le droit comme ca de me retirer plus de 80m2 de terrain cloturé en ridide et donc j'ai l''entretien depuis mon entrée en aout 2007

c'est etonnant car cela signifit qu'a n'importe quel moment on peut encore et encore me retirer du terrain?????

merci d'avance de votre repose

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés